

DELIBERATION n° CS 26 04 24
Séance du Mardi 9 Avril 2024**PREVENTION DES DECHETS – PRET DE VAISSELLE REUTILISABLE****Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 1

Absent : 3

Date de la convocation

Le 22 mars 2024

Date d'affichage

Le Mardi 9 Avril 2024 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, M. Anthony CHAULET, Mme Céline SALLÉS

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Patrick DUBOSC représenté par M. Guy MANTOVANI, M. Roger COMBRES représenté par M. Claude VETTOR, M. Patrice SUAREZ représenté par M. Sébastien LANNES

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité a engagé dès 2016, une action de prévention des déchets en préconisant l'utilisation de vaisselle réutilisable en lieu et place de vaisselle à usage unique.

Pour se faire, la collectivité s'est dotée d'un stock de vaisselle réutilisable qu'elle met à disposition à titre gratuit, auprès des collectivités, associations et usagers, afin de les sensibiliser sur la réduction des déchets, dans la limite du stock disponible.

Cette mise à disposition n'a pu être mise en place sans offrir également le service de lavage de la vaisselle. Celui-ci est facturé aux usagers. Cette action de prévention étant destinée à inciter les organisateurs de manifestations à ne plus utiliser de la vaisselle à usage unique. Depuis le 1er janvier 2023, la loi l'interdit dans la restauration sur place et les associations et professionnels doivent s'adapter. L'action de la collectivité n'a pas vocation à se substituer aux professionnels mais à proposer notamment aux associations à but non lucratif et aux établissements publics une alternative dans l'attente de se doter de moyens pour se mettre en conformité pour l'organisation de manifestations.

La Collectivité propose de continuer cette action pour des manifestations de petites et moyennes tailles ; la collectivité ne dispose pas de stocks et de moyens techniques suffisants pour couvrir le besoin lors de grandes manifestations. Le prêt de la vaisselle est gratuit mais le service de lavage est revu pour couvrir les charges de la collectivité.

La collectivité propose la tarification suivante :

- Tarif par kit machine 30 pièces : 15 € + 3,5 €/kit
- Application d'un tarif prélavage si vaisselle non rincée (facture majorée de 30%)
- Application du tarif d'achat par la collectivité sur les articles perdus et/ ou cassés
- Règlement au retrait de la commande + 2 chèques caution à fournir (consigne et prélavage)

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De poursuivre l'action de prévention pour la réduction des déchets en incitant les usagers à utiliser de la vaisselle réutilisable
- De fixer l'organisation et la tarification pour cette action telles que définies ci-dessus

Signature numérique de
JEAN-CHRISTOPHE VERGNES
Date : 2024.04.17 17:45:00
+02'00'

Le Président
Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.